
SERVICE DE LA COMMUNICATION
ET DE L'INFORMATION MULTIMÉDIA

Paris, le 2 décembre 2003

~ **Bilan du forum en ligne**
sur la question du port des signes religieux à l'école ~

Ouvert à la demande du Président de l'Assemblée nationale, Président de la mission d'information sur la question du port des signes religieux à l'école, le 22 octobre 2003, le forum en ligne consacré à la question du port des signes religieux à l'école a fait l'objet de plus de **2 250 messages publiés**.

L'annonce de la création du forum, par voie d'un communiqué et par une mention (et un lien hypertexte) sur la page d'accueil du site Internet de l'Assemblée nationale¹, a été reprise par quelques organes de presse (*La Croix* et *Le Nouvel Observateur*), ainsi que par quelques sites Internet, dont des sites de députés.

Le forum a rapidement suscité un vif intérêt : 430 messages avaient déjà été déposés 24 heures après la mise en ligne du forum. Après quelques jours, le rythme de dépôt des messages est allé *decrecendo*. Plus de 1 800 messages ont été déposés avant la publication des premières conclusions de la mission d'information (12 novembre 2003), 450 après leur diffusion sur le site.

Le nombre de messages recueillis est sans commune mesure avec celui observé en d'autres circonstances et sur d'autres sujets. Ainsi, un forum ouvert sous la précédente législature, à la demande du rapporteur de la commission d'enquête sur la sécurité sanitaire de la filière alimentaire, avait recueilli une centaine de messages.

La répartition entre messages « initiaux » (1 050) et messages en « réponse » (1 200) indique que le forum a été très interactif et qu'il a permis un échange entre les intervenants.

Comme il est de règle sur le site de l'Assemblée nationale et sur l'ensemble des sites institutionnels, le **forum était « modéré »**, c'est à dire que chaque message déposé était lu avant d'être publié ou supprimé.

¹ Le site de l'Assemblée nationale était visité par 278.000 personnes différentes en octobre 2003.

Plusieurs centaines de messages (entre 300 et 400) ont été supprimés en raison de leur contenu comportant, soit des allégations racistes, antimusulmanes ou antireligieuses, soit des mises en cause personnelles (du Premier ministre, de ministres, d'anciens ministres, de journalistes, ...), soit des développements hors sujet. Certains de ces messages révélaient des « pulsions » extrémistes et violentes à l'encontre du voile islamique dont il convient sans doute de tenir compte, même s'il était évidemment impossible d'en faire état sur le site de l'Assemblée nationale.

Un tout petit nombre de messages publiés (moins d'une dizaine) tendait à critiquer, en termes très mesurés, l'ouverture de ce forum, au motif qu'il s'agirait d'un simple « gadget » destiné à camoufler « l'inertie des pouvoirs publics » ; quelques dizaines de messages critiquaient également « les attermolements des pouvoirs publics », l'absence de décisions tangibles, la création de missions d'information ou de réflexions, tant du côté du Gouvernement, que du côté du Parlement, au lieu et place de « décisions fermes et sans équivoque ».

Un grand nombre d'internautes, en revanche, se félicitaient de la création du forum et de la possibilité ainsi donnée aux citoyens de s'exprimer sur ce sujet.

Sur le fond, une forte proportion d'intervenants (plus de 90 % au début du forum, environ 75 % au terme des quinze premiers jours, 60 % en toute fin de période) étaient très opposés au port de signes religieux à l'école, plus particulièrement au port du voile. Cette hostilité de principe était souvent (environ 25 % des intervenants) fondée sur **le respect des traditions françaises et, de façon plus ou moins explicite, chrétiennes**. Une forte minorité (environ 30 %) mettait en exergue le respect des **principes laïques**, sans aucune référence aux traditions. Une partie de ces derniers demandait que **l'interdiction du voile islamiste soit généralisée à l'interdiction du port de n'importe quel signe religieux**, sous quelque forme que ce soit, et de quelque religion que ce soit. D'autres, en revanche, souhaitaient prohiber le port de signes « ostentatoires » et laisser intacte la possibilité de porter des signes « discrets » et de petite dimension. Quelques dizaines de messages évoquaient les atteintes qui seraient déjà portées au principe de laïcité, qu'il s'agisse des aumôneries au sein des établissements scolaires publics ou du régime particulier appliqué en Alsace-Moselle.

Peu à peu, un nombre croissant d'intervenant(e)s se sont déclaré(e)s opposé(e)s au port des signes religieux à l'école et hors de l'école, en critiquant **la portée « sexiste » et anti-féministe du voile islamique**. Ces prises de position ont suscité des messages de sens contraire, publiés par des femmes de confession musulmane réfutant toute idée de « soumission des femmes musulmanes » au travers du voile.

Quelques internautes ont évoqué les **risques de fraude aux examens** (ou aux devoirs) liés au port du voile à l'école et aux possibilités de dissimulation d'écouteurs ou de micro-ordinateurs.

Une **forte minorité d'intervenants (environ 25 %)**, généralement de **religion musulmane déclarée, était favorable à la liberté du port de signes religieux, mettant en exergue les principes du culte musulman ou/et la liberté individuelle**. En fin de période (fin novembre, début décembre), les interventions en ce sens sont devenues proportionnellement plus nombreuses, mais aussi plus « organisées ». Parmi les intervenants favorables au port du voile, une faible minorité n'évoquait aucun principe religieux, mais uniquement le **principe de liberté individuelle**, soulignant les risques liés à une mesure d'interdiction, qui pourrait être le prétexte de nouvelles « provocations islamistes ». Un peu plus d'une centaine, préconisent l'instauration d'un uniforme obligatoire à l'école.

Sur la question de savoir si **l'interdiction du voile doit passer par la loi**, on note une majorité significative (de l'ordre de 75 % de ceux qui s'expriment clairement sur cette question, soit environ un quart de l'ensemble des interventions) de personnes favorables à la loi et à la réaffirmation très solennelle du principe de laïcité, estimant qu'il n'est pas raisonnable de laisser aux responsables des établissements scolaires une responsabilité aussi lourde, en prenant le risque de positions discordantes de la part de chefs d'établissements voisins. A l'inverse, une forte minorité (le quart restant) juge qu'une nouvelle loi n'est pas utile, compte tenu de la loi de 1905 et de l'ensemble des principes déjà fixés, qu'il suffirait de rappeler et de faire respecter, sans faiblesse. Certains (quelques dizaines de messages) soulignent les risques qu'il y aurait à adopter un texte législatif spécifique qui risque de stigmatiser l'attitude des personnes de religion musulmane et de provoquer, en définitive, des tensions exacerbées.

Si les propos reflètent globalement assez bien les termes du débat, la **représentativité des messages publiés sur ce forum reste toutefois incertaine**. Ce type de forum en ligne est d'abord « accaparé » par des personnes dont les opinions sont tranchées ou plus affirmées que celles de la grande majorité de la population ; par ailleurs on ne peut écarter le risque d'une certaine « manipulation » explicite, par des groupes organisés (« nationalistes » ou « traditionalistes » d'un côté, « islamistes » de l'autre) ou implicite, par le jeu des informations échangées sur Internet et des sites « partisans ».

